

VOUS AVEZ DIT BRUYANT ? - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ OÙ LES TRAVAILLEURS SONT EXPOSÉS À PLUS DE 100 DBA (L_{Aeq=8H})

Michel Legris^b, Marika Munger^a, Hélène Boudreault^{b,c}

^a Direction régionale de santé publique, Agence de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, ^b Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale, ^c Chargée de projet pour la table de concertation nationale en santé au travail

Il n'existe pas de portrait précis des milieux de travail où le bruit pourrait être qualifié « d'extrême », c'est-à-dire que l'exposition moyenne des travailleurs sur une période de huit heures ($L_{Aeq=8H}$) est supérieure ou égale à 100 dBA. Le portrait entrepris dans le cadre de cette étude fait partie intégrante du « Plan d'action 2005-2008 du réseau de santé publique en santé au travail sur la lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et leurs conséquences sur la santé et la sécurité » sous la responsabilité de la Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT).

La collecte des informations réalisée auprès des directions régionales de santé publique (DRSP), des Agences de santé et des services sociaux du Québec et auprès des Centres de santé et services sociaux du Québec (CSSS) visait à réaliser ce portrait. Un total de 541 établissements compris dans 144 secteurs d'activité différents exposent les travailleurs à un bruit moyen quotidien supérieur ou égale à 100 dBA.

Introduction

Le bruit dans les industries est le risque le plus présent en milieu de travail. Toutefois, il n'existe pas de portrait précis des milieux de travail où le bruit pourrait être qualifié « d'extrême », c'est-à-dire que l'exposition moyenne des travailleurs sur une période de huit heures ($L_{Aeq=8H}$) est supérieure ou égale à 100 dBA. Le portrait entrepris dans le cadre de cette étude fait partie intégrante du « Plan d'action 2005-2008 du réseau de santé publique en santé au travail sur la lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et leurs conséquences sur la santé et la sécurité » sous la responsabilité de la Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT)¹.

La collecte des informations réalisée auprès des directions régionales de santé publique (DRSP), des Agences de santé et des services sociaux du Québec et auprès des Centres de santé et de services sociaux du Québec (CSSS) visait à réaliser ce portrait.

Méthodologie

Une grille de collecte de données a été développée pour identifier les établissements dont l'exposition moyenne ($L_{Aeq=8H}$) au bruit à certains postes de travail est supérieure ou égale à 100 dBA. Cette grille (format EXCEL) et le document décrivant les différentes variables ont fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail et ont été distribués en octobre 2005 aux répondants régionaux de la province².

La grille de collecte est divisée en trois parties. La première, intitulée « Sommaire », demande d'identifier les établissements, les postes ou fonctions, le nombre approximatif de travailleurs exposés, les équipements bruyants, de même que les solutions connues, selon le cas. Le détail des niveaux de bruit est rapporté à la deuxième section, alors que la troisième section demande notamment d'inscrire le suivi effectué dans l'établissement. Toutes les informations devaient être inscrites dans un fichier informatisé afin d'en faciliter l'analyse.

L'ensemble des grilles recueillies dans toutes les régions du Québec ont été compilées par l'inter-

médiaire du logiciel EXCEL. Toutes les données ont été examinées afin de s'assurer que les grilles étaient relativement complètes.

Résultats

Au total, 14 régions administratives sur 15 ont complété les grilles de collecte. Le fichier contient 1300 données différentes. Ces données correspondent, soit à la fonction du travailleur, soit à un poste de travail bruyant. Les postes de travail bruyants sont répartis dans les 541 établissements où l'on possède des données ou des évaluations comparatives. Il est estimé qu'au total plus de 4509 travailleurs sont exposés à un niveau de bruit moyen de 100 dBA ou plus pendant 8 heures par jour, lors de leurs activités de travail.

Une première analyse a été effectuée dans le but de regrouper les secteurs d'activité économique selon le nombre de travailleurs exposés au bruit dans un secteur d'activité donné (tableau 1). Il y a quatre secteurs d'activité économique où l'on retrouve plus de 200 travailleurs exposés et oeuvrant dans un même secteur dont l'exposition moyenne au bruit est de 100 dBA ou plus. Le tableau 1 met aussi en évidence que seulement 10 secteurs d'activité économique sont réputés comme exposant un grand nombre de travailleurs, c'est-à-dire 100 travailleurs et plus dans le même secteur. Par ailleurs, il y a 125 secteurs d'activité économique qui exposent quelques travailleurs par secteur, selon les informations recueillies.

Tableau 1 : Nombre de secteurs d'activité en fonction du nombre de travailleurs exposés dans le secteur

Nombre de secteurs d'activité économique	Nombre de travailleurs exposés par secteur
4	> 200
2	150 à 199
4	100 à 149
9	50 à 99
125	0 à 49

Les résultats selon le nombre de travailleurs présents dans chacun des secteurs d'activité économique où l'on retrouve au moins 50

travailleurs exposés dans le secteur sont présentés au tableau suivant (tableau 2). Au total, il y a 19 secteurs d'activité économique regroupant 3 017 travailleurs répartis dans 235 établissements.

Tableau 2 : Principaux secteurs d'activité économique où l'exposition moyenne au bruit est supérieure ou égale à 100 dBA. Les secteurs d'activité économique énumérés dans le tableau sont ordonnés en fonction du nombre de travailleurs exposés dans chacun des secteurs

Secteurs d'activité économique	Nombre de travailleurs exposés	Nombre d'établissements
2512 : Industrie des produits de scieries et d'ateliers de rabotage (sauf bardeaux et bardeaux fendus)	900	120
0611 : Mines d'or	219	7
0921 : Forage à forfait (sauf pétrole et gaz)	214	3
0411 : Exploitation forestière (sauf à contrat)	202	25
3199 : Autres industries de la machinerie et de l'équipement	199	12
0811 : Carrières de granite	195	15
0511 : Services forestiers	145	9
2712 : Industrie du papier journal	140	1
2941 : Fonderies de fer	130	6
2719 : Autres industries du papier	102	5
3281 : Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations	89	2
2521 : Industrie des placages en bois de feuillus et de résineux	75	2
3256 : Industrie des pièces et accessoires en matière plastique pour véhicules automobiles	71	2

Secteurs d'activité économique	Nombre de travailleurs exposés	Nombre d'établissements
2599 : Autres industries du bois	69	6
2561 : Industrie des boîtes et palettes en bois	58	10
3211 : Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs	55	2
4224 : Coulage et finition du béton	52	4
0621 : Mines d'amiante	52	2
0619 : Autres mines et métaux	50	2

Le tableau 3 présente les résultats des secteurs d'activité économique où l'exposition moyenne au bruit est supérieure ou égale à 100 dBA en fonction du nombre d'établissements dans ce secteur. Pour les fins de l'analyse, seuls les secteurs d'activité économique ayant 10 établissements ou plus ont été retenus. Ainsi, pour ces neuf secteurs d'activité économique, on retrouve 229 établissements exposant un minimum de 1720 travailleurs.

Tableau 3 : Principaux secteurs d'activité économique où l'exposition moyenne au bruit est supérieure ou égale à 100 dBA. Les secteurs d'activité économique énumérés dans le tableau sont ordonnés en fonction du nombre d'établissements dans chacun des secteurs

Secteurs d'activité économique	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs exposés
2512 : Industrie des produits de scieries et d'ateliers de rabotage (sauf bardeaux et bardeaux fendus)	120	900
0411 : Exploitation forestière (sauf à contrat)	25	202
0811 : Carrières de granite	15	195

Secteurs d'activité économique	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs exposés
2543 : Industrie des portes et fenêtres en bois	13	44
2593 : Industrie des panneaux agglomérés	13	44
3199 : Autres industries de la machinerie et de l'équipement	12	199
3041 : Industrie du revêtement sur commande et produits en métal	11	29
3099 : Autres industries de produits en métal	10	49
2561 : Industrie des boîtes et palettes en bois	10	58

Limite de l'étude

Cette étude présente plusieurs limites :

1. Les informations sont tirées des dossiers que possèdent les différents DRSP et CSSS sur les établissements du Québec. Le portrait réel est sous-estimé étant donné que les intervenants n'ont pas nécessairement visités tous les établissements de leur territoire.
2. Certaines données sont antérieures à cinq années et il est possible que des améliorations aient été apportées aux équipements présents dans les établissements ou qu'il y ait eu des modifications du procédé.
3. Le nombre de travailleurs exposés rapporté par les intervenants responsables des différents dossiers est basé sur la connaissance qu'ils possèdent de l'établissement et représente de ce fait une estimation du nombre réel.

Conclusion

Au Québec, il y a au moins 541 établissements qui exposent leurs travailleurs à un niveau de bruit moyen quotidien ($L_{Aeq=8H}$) supérieur ou égale à

100 dBA. Ces établissements sont répartis dans 144 secteurs d'activité économique différents. Au regard du plus grand nombre d'établissements dans un secteur d'activité, le secteur 2512 (Industrie des produits de scieries et d'ateliers de rabotage, 120 établissements) et le secteur 0411 (exploitation forestière, 25 établissements) se démarquent le plus.

Ce portrait permettra au groupe de travail responsable du « Plan d'action 2005-2008 du réseau de santé publique en santé au travail sur la lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et leurs conséquences sur la santé et la sécurité » de prioriser les secteurs d'activité où des interventions de réduction à la source pourront débiter à compter du début de l'année 2007.

Références

- ¹ Boudreault H. *et al.* (2005). *Plan d'action 2005-2008 du réseau de santé publique en santé au travail sur la lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et leurs conséquences sur la santé et la sécurité*. Table de concertation nationale en santé au travail des DRSP, 36 pages.
- ² Legris M. *et al.* (2005). *Grille de collecte de données pour identifier les établissements dont l'exposition moyenne ($L_{Aeq=8H}$) au bruit à certains postes de travail est supérieure à 100 dBA*. Description des variables. Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale et Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, 5 pages.